

Département du Calvados

Commune de Fresney le Puceux

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme



IIb –ORIENTATIONS PARTICULIERES D'AMENAGEMENT

*Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Municipal en date du 21 Février 2012*

Le Maire

Approbation

M. Didier ALPHONSE

*Modification n°1 : 9 septembre 1997
POS initial approuvé le 26 mars 1996*

A m é n a **Géo**
urbanisme - bureau d'études VRD

AménaGéo

9 Place du Bras d'Or

14130 PONT L'EVEQUE

Tél : 02.31.65.02.20

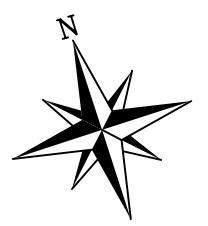
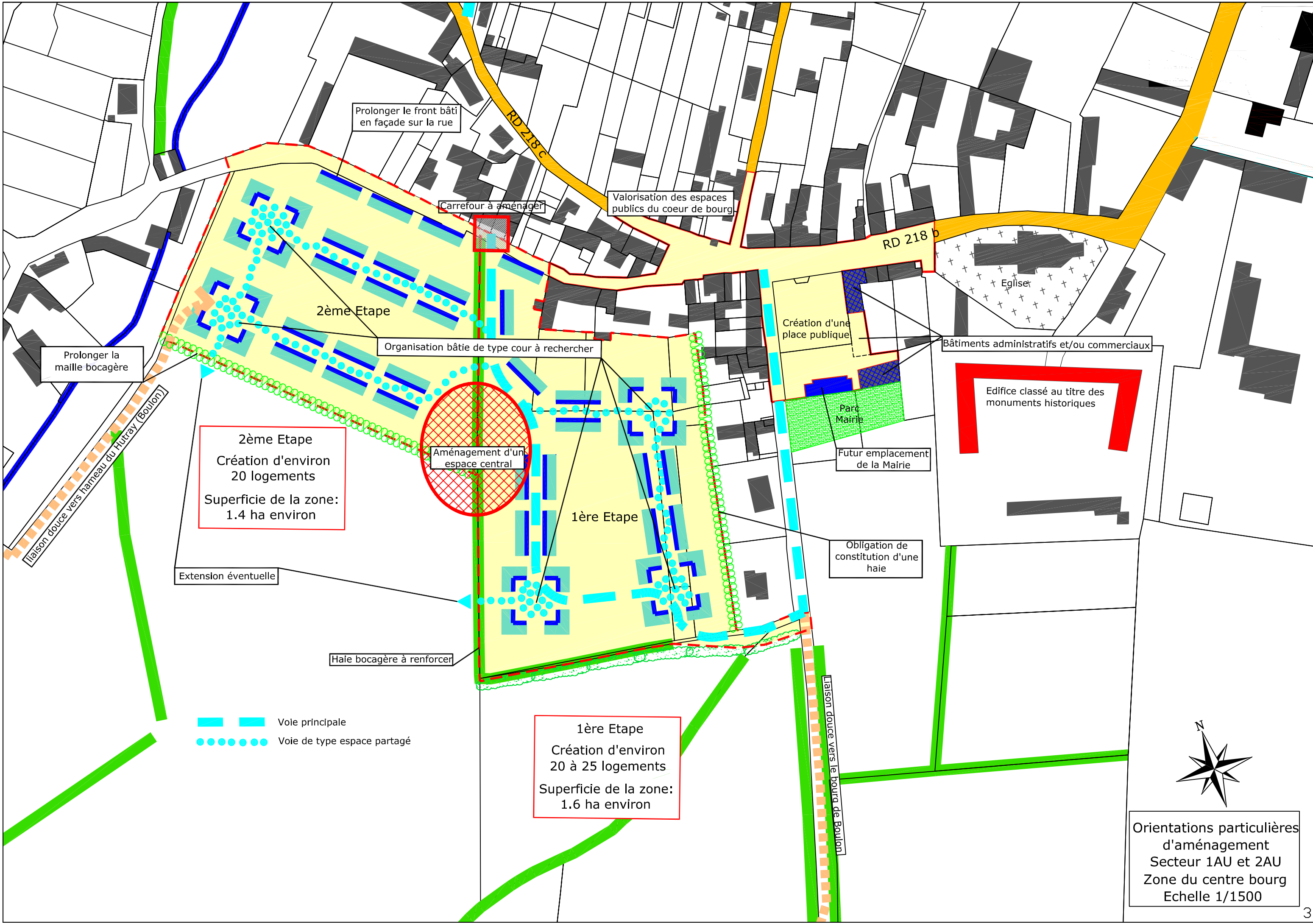
Fax : 02.31.65.02.40

amenageo@amenageo.fr

Dans le cadre du développement futur de la commune, 2 secteurs d'évolution urbaine ont été identifiés :

- Le secteur principal se situe au Sud-Ouest du bourg actuel, il accueillera, en 2 étapes, 40 à 50 logements.
Ce projet participera à l'aménagement du futur cœur de bourg par ses liaisons avec celui-ci.
L'organisation urbaine recherchée visera à privilégier des constitutions de fronts bâtis le long des voies existantes ou à créer et des aménagements de type « cour » autour de placettes à créer.
Hormis pour la voie qui constituera la jonction entre la rue principale (RD 218b) et la rue Tardif, les autres liaisons se feront sous forme de voies partagées.
Un lieu de vie central ainsi que des communications avec des liaisons douces projetées seront intégrées. Diverses périphéries du site accueilleront des haies bocagères.
- Un 2^{ème} secteur situé à l'arrière de l'actuelle mairie est plus particulièrement destiné à accueillir des logements de plein pied pour personnes âgées. Les logements s'organiseront selon un front bâti de part et d'autre d'une voie traversante à créer ; cette voie aura les caractéristiques d'un espace partagé qui permettra également une liaison douce entre l'actuelle mairie et le centre bourg vers le cimetière et la salle des fêtes : le projet constituera une seule opération bâtie d'ensemble (éventuellement avec phasage opérationnel).

Les schémas ci-après précisent les intentions à prendre en compte et à traduire dans un futur projet.



Orientations particulières
d'aménagement
Secteur 1AU et 2AU
Zone du centre bourg
Echelle 1/1500

Département du Calvados

Commune de Fresney le Puceux

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme



IIb –ORIENTATIONS PARTICULIERES D'AMENAGEMENT

*Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Municipal en date du 21 Février 2012*

Le Maire

Approbation

M. Didier ALPHONSE

*Modification n°1 : 9 septembre 1997
POS initial approuvé le 26 mars 1996*

A m é n a **Géo**
urbanisme - bureau d'études VRD

AménaGéo

9 Place du Bras d'Or

14130 PONT L'EVEQUE

Tél : 02.31.65.02.20

Fax : 02.31.65.02.40

amenageo@amenageo.fr

Dans le cadre du développement futur de la commune, 2 secteurs d'évolution urbaine ont été identifiés :

- Le secteur principal se situe au Sud-Ouest du bourg actuel, il accueillera, en 2 étapes, 40 à 50 logements.
Ce projet participera à l'aménagement du futur cœur de bourg par ses liaisons avec celui-ci.
L'organisation urbaine recherchée visera à privilégier des constitutions de fronts bâtis le long des voies existantes ou à créer et des aménagements de type « cour » autour de placettes à créer.
Hormis pour la voie qui constituera la jonction entre la rue principale (RD 218b) et la rue Tardif, les autres liaisons se feront sous forme de voies partagées.
Un lieu de vie central ainsi que des communications avec des liaisons douces projetées seront intégrées. Diverses périphéries du site accueilleront des haies bocagères.
- Un 2^{ème} secteur situé à l'arrière de l'actuelle mairie est plus particulièrement destiné à accueillir des logements de plein pied pour personnes âgées. Les logements s'organiseront selon un front bâti de part et d'autre d'une voie traversante à créer ; cette voie aura les caractéristiques d'un espace partagé qui permettra également une liaison douce entre l'actuelle mairie et le centre bourg vers le cimetière et la salle des fêtes : le projet constituera une seule opération bâtie d'ensemble (éventuellement avec phasage opérationnel).

Les schémas ci-après précisent les intentions à prendre en compte et à traduire dans un futur projet.

Création d'environ
8 à 10 logements
dans un programme bâti
d'ensemble
Superficie de la zone:
0.3ha environ

Carrefour à
aménager

RD 218 b

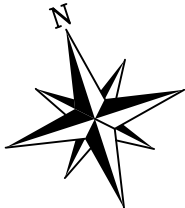
Front bâti
à rechercher

Requalification de la
mairie actuelle
après transfert

Cimetière paysager

Création d'une voie
de type espace
partagé avec placette
"lieu de vie"

Liaison douce



Orientations particulières
d'aménagement
Secteur 1AU
Zone Est du bourg
Echelle 1/1500